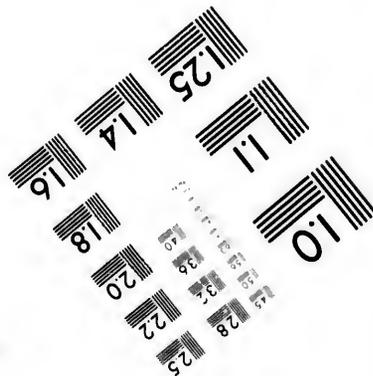
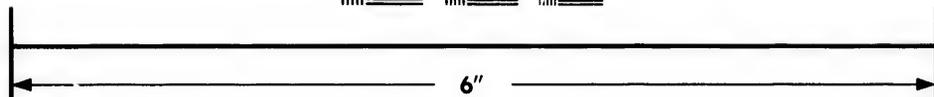
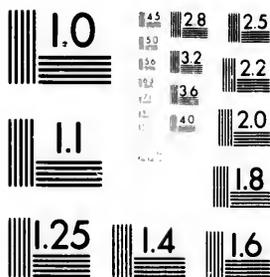
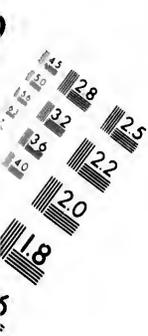


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

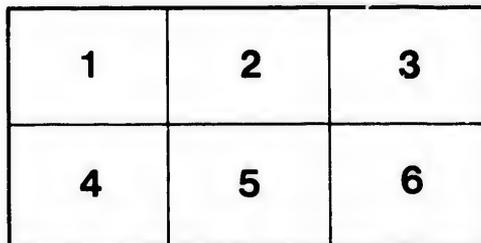
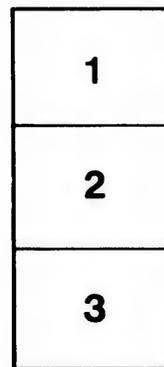
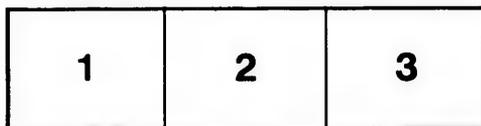
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

rrata
to

pelure,
n à





ELEMENTS DE CONTROVERSE.

— PAR —

M. B. PARENT

MONTREAL, 1897.

1897
(48)

39536

tée

N

tra

ron

ter

S

J

Th

les

30

PREFACE.

été préparé spécialement pour
J'ai voulu cependant y ajout-
ments pour le mettre à la por-
tée du lecteur ordinaire.

Nous avons besoin, ici au Canada, d'un ouvrage traitant de toutes les principales doctrines de l'Eglise romaine, peu dispendieux, et surtout exempt de ces termes blessants qui rebutent le lecteur catholique.

Si ce triple but a été atteint, le lecteur en jugera.

Je remercie les amis, MM. les pasteurs Lafleur, Therrien et Massé, qui ont lu mes manuscrits, et dont les remarques m'ont été très utiles.

M. B, PARENT.



ELEMENTS DE CONTROVERSE

L'AUTORITE EN MA

I

Le premier instrument de
servir en cherchant la vérité
c'est la *raison* ou le *bon sens*.

La raison pourra nous dire, par exemple, si une chose peut-être vraie et fausse en même temps, si une idole peut avoir des attributs divins, et des faits de ce genre-là.

Mais elle n'est pas suffisante toute seule dans des domaines comme celui de l'histoire. Elle ne peut pas nous dire, sans s'appuyer sur des faits extérieurs, si Jésus est mort sur le Calvaire.

II

Nous avons en nous-mêmes un autre instrument pour nous guider dans la recherche de la vérité ; savoir : la *Conscience*.

Celle-ci aussi, tout en nous révélant un grand nombre de principes moraux et religieux, est incompétente toute seule dans les domaines de la nature extérieure et de l'histoire.

La raison et la conscience étant incompetentes dans les memes spheres, elles ne sauraient se completer mutuellement de maniere a devenir infaillibles.

III

Il faut donc à ces deux instruments un point d'appui en dehors d'eux-mêmes, il faut un *guide* ou une *autorité*.

Parmi les autorités religieuses qui se présentent, nous trouvons d'abord *l'Eglise*.

1o. Remarquons que pour accepter l'autorité d'une Eglise quelconque, il faut savoir si elle est l'Eglise de Jésus-Christ. Pour prouver qu'elle l'est, il faudra déjà une certaine autorité. Ceux donc qui diminuent autant que possible la valeur de la raison et l'autorité de l'Écriture sainte auront de la peine à sortir d'ici.

2o. Les catholiques romains acceptent comme infaillible l'autorité de l'Eglise (de leur église cela va sans dire). Pourtant chez eux ce n'est plus en réalité l'Eglise qui décide les questions. Depuis plusieurs siècles c'était le haut clergé assemblé en concile; depuis 1870, c'est un seul homme, le pape dans le choix duquel des millions de fidèles

les, pieux et instruits, prêtres et laïques, n'ont pas un mot à dire.

30. Même en laissant l'Eglise comme telle, *assemblée des fidèles*, régler les affaires, ne peut pas avoir un verdict infamant sur un individu qui la compose et qui ne peut pas tromper. Si les parties sont coupables, elles l'être aussi.

Jésus a bien dit : Math. XVIII. 17 : " Si l'on n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit comme un païen et un républicain." Mais le contexte montre clairement qu'il s'agit ici d'un cas de discipline à exercer par l'Eglise locale, et non de la proclamation d'une doctrine universelle. Un cas du reste, où le tort du condamné est évident.

Les passages comme : " Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle," (Matt. XVI, 18,) et : " L'Eglise est la colonne et l'appui de la vérité." (1 Tim III, 15,) disent assez clairement que l'Eglise ne mourra jamais ; et que les chrétiens soutiennent la vérité de leurs paroles aussi bien que de leurs actions ; mais ne disent pas qu'une assemblée de chrétiens quelconque puisse décider n'importe quelle question religieuse avec une certitude absolue.

Personne ne nie qu'on doive écouter l'Eglise

quand elle a raison ; et personne ne peut trouver de passage montrant qu'une certaine église a toujours raison.

Église où un concile est parfois un pape, il faut qu'on se soit art.

En 1054, le pape Nicolas VI, les cardinaux déclarèrent son élection nulle sous prétexte qu'elle avait été faite sous la contrainte populaire.

Mais une Église infallible ne doit pas plus errer sous la contrainte qu'autrement.

IV

On propose aussi comme autorité en matière religieuse la *Tradition*.

Par tradition on entend bien des choses, on la fait quelquefois synonyme d'histoire. Pressé de donner une définition exacte on dit que c'est la Parole de Dieu non écrite. Ce serait des enseignements donnés par Jésus lui-même et par ses apôtres qui n'auraient pas été conservés par écrits comme les autres.

S'ils ont passé de bouche en bouche pendant plusieurs années après la mort des apôtres jusqu'aux premiers Pères apostoliques, par exemple,

ils se sont nécessairement beaucoup altérés. Dans tous les cas, une tradition qui contredirait la Parole écrite, serait nécessairement fautive.

Quand on dit que nous avons une tradition pour prouver l'authenticité des écritures saintes, on fait la tradition synchrone. Alors nous répondons que nous acceptons la tradition pour ce qu'elle vaut, nous l'acceptons après l'avoir contrôlée ; nous l'acceptons pour constater un fait et non pour juger des doctrines. Elle devient un témoin à la barre du tribunal ; mais elle n'est pas un juge.

Remarque.—Que les enseignements de Jésus et de ses apôtres aient été d'abord une tradition orale, personne ne le nie, Mais les apôtres étaient là pour la sauvegarder. C'est parce qu'ils ont compris le danger qu'elle aurait couru en leur absence qu'ils l'ont fixée dans des écrits. Nous allons donc à ces écrits comme on irait au testament d'un père, pour contrôler ce qu'il est censé avoir dit.

V

NOUS AVONS POUR REGLE DE FOI L'ÉCRITURE SAINTE.

Nous savons qu'elle est vraie.

1o. Parce que sur un grand nombre de points

historiques et géographiques, et même à la lumière de notre conscience sur bon nombre de points moraux et religieux, nous l'avons vérifiée.

qui l'ont écrite, nous ont vu les choses qu'ils avaient vues (Jean I, 1, 2.) Ils n'avaient aucun intérêt à nous tromper.

En écrivant on en prêchant ces choses, ils ont rencontré la persécution et finalement la mort, dans la plupart des cas.

40. Il n'est pas de livre au monde qui respire au même degré l'honnêteté.

Elle est propre à régler les questions religieuses parce qu'elle s'en occupe essentiellement. Dans plusieurs endroits la question : que faut-il faire pour être sauvé ? est posée et résolue.

Elle se déclare elle-même comme juge des enseignements religieux. E-saïe VIII, 20, Jean XII, 48 ; Rom. II, 16 ; Act XVII, 11 etc.

Elle est suffisante, suivant son propre témoignage pour régler ces questions. Ps. XIX, 18 ; Jean V, 39, 2 Tim, III, 15, 17.

Elle est sans contredit la plus grande lumière que l'humanité possède sur toute la question religieuse.

1re *Objection* — L'Écriture sainte est le livre de l'Église ; quiconque l'accepte comme autorité, accepte par là même l'autorité de l'Église. Pour être logique il devrait recevoir cette autorité toujours et partout.

Réponse I — Quelle que soit l'autorité de Jésus-Christ et son Église, on ne peut pas dire que l'Écriture sainte est la seule et même chose. Jésus-Christ, ce n'est pas l'Église. Et tout de suite, les évangiles sont mis hors de cause comme n'étant pas les enseignements de l'Église. De plus, ni saint Paul, ni saint Jean, ni saint Pierre et ne sont l'Église. C'est une idée toute moderne, que de prendre un homme ou même une classe de croyants, et de dire que c'est l'Église.

Puis ces hommes, par le temps où ils ont vécu, par les dons extraordinaires qu'ils ont reçus, occupent une position que nul homme et même aucune classe d'hommes ne peut avoir aujourd'hui.

Réponse II. — Un trésor laissé par une mère qui deviendrait infidèle et déprécierait ce trésor en faveur de son autorité personnelle, ne perdrait en cela rien de sa valeur.

2e *Objection.* — L'autorité en matière de foi ne peut pas être la Bible interprétée par la raison individuelle, parce que :

(a) L'interprétation particulière est défendue, 2 Pierre I, 20.

(b) Cette interprétation conduit à des divisions sans nombre, et par conséquent à l'incertitude. ~~Quel est le sens~~ est la vérité

(a). — On joue sur le double sens du mot ~~particulier~~, qui dans le cas présent ne veut pas dire appartenant à un particulier, mais veut dire spécial. Il s'agit ici non des évangiles, ni des épîtres, mais des prophéties. Ceiles-ci ne doivent pas être interprétées l'une d'une façon, l'autre d'une autre. Aucune d'elie n'a une interprétation à elle, particulière c'est-à-dire spéciale. Ayant été inspirées toutes par le même Esprit, elles doivent s'expliquer toutes suivant les mêmes principes. C'est évidemment la signification du passage, si on regarde au contexte.

Réponse (b).—Les divisions du protestantisme sont le grand cheval de bataille des controversistes romains. Il faut donc une réponse un peu plus longue.

1o. Cette objection est basée sur la croyance erronée que l'homme peut ici-bas posséder une connaissance parfaite de toute la vérité religieuse.

St. Paul, qui pourtant était bien sûr de son salut (2 Tim IV, 7, 8) et sûr de posséder l'essence

de la vérité religieuse, dit aux Corinthiens 1re Epître, chap. XIII, ver. 12 : " Je connais imparfaitement etc."

20. Chez les catholiques romains, il y a des divisions, qui ne sont moins parce qu'il y a parmi eux moins à s'exprimer.

S'ils sont unis en théorie, il ne le sont pas dans la pratique, or la pratique, c'est l'important. Que l'on questionne séparément dix catholiques, pris n'importe où, on n'en verra pas deux qui ont exactement les mêmes convictions sur tous les points

Ensuite d'une époque à l'autre les divergences d'opinions se montrent. Bossuet prêchait contre l'infailibilité papale avec la sanction de son Eglise, mettant les conciles au-dessus du pape.

Et le pape Sixte IV permettait aux Dominicains de rejeter la doctrine de l'Immaculée Conception.

30. On veut compter comme protestants des personnes que nous ne pouvons pas accepter comme tels. Et on exagère énormément les divisions qui existent entre ceux qui prennent la Bible seule comme règle de foi et de conduite.

Ils sont d'accord sur tous les points essentiels. Vous trouvez cela en les questionnant.

80 *Objection.*—Si Dieu nous a donné un livre infaillible, il doit aussi nous avoir donné avec lui un interprète infaillible.

C'est au fond la même objection que. On peut y répondre d'une autre forme. On peut y répondre également par une réduction à l'absurde. Si Dieu nous a donné un livre infaillible, doit nous donner un interprète de même nature, il doit encore pour la même raison donner à ceux qui le lisent ou l'écoutent une intelligence infaillible. Si vous ne mettez pas le dernier chaînon à cette chaîne, la vérité court risque de ne pas arriver toute entière. Or ce dernier chaînon n'y est pas.

L'Eglise romaine veut d'un livre infaillible une interprétation infaillible.

Qui est-ce qui interprètera les interprétations ?

Elle est obligée d'en revenir au jugement individuel, et encore par un chemin plus long.

Pour qui admet l'inspiration des Ecritures il est naturel de penser que l'Esprit de Dieu parle avec plus de clarté que l'esprit des hommes. On peut citer bien des exemples où cette clarté brille : ' Dieu à tant aimé le monde qu'il a donné son fils.' Jean III, 16 " Venez à moi vous tous qui êtes fatigués, Math. II, 28.

Enfin, avant l'année 1076 aucun catholique n'était obligé de croire à l'infaillibilité de l'Eglise. On était donc joliment protestant alors.

QUELLE EST LA VERITAE

I

Nous admettons que la vraie Eglise de Jésus-Christ doit être ancienne, qu'elle doit exister depuis son Fondateur.

Voici les promesses qui lui sont faites : " Les portes de l'enfer (la mort ou l'hadès) ne prévauront point contre elle (Matt. XVI, 18) " Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (Math. XXVIII, 20) ; " Elle est la colonne et l'appui de vérité " (1 Tim III, 16).

Ces promesses nous assurent de sa *conservation* ; mais n'impliquent pas qu'elle ne passera point par des phases de souffrances et *d'obscurité*. Les premiers chap. de l'Apoc. nous montrent le danger que court chaque église locale de tomber dans la corruption et l'erreur. L'Eglise universelle n'est que la totalité des églises locales.

Si un catholique niait la possibilité d'une chose semblable, on n'a qu'à lui montrer qu'il pose des

conditions que son église même ne peut pas remplir. Il fallait bien qu'il eût erreur et corruption quand la catholicité a eu trois papes à la fois, et ~~les~~ tous les trois, savoir Jean ~~XXIII~~ et Grégoire XII, en 1414, au ~~concile de~~ ~~ce~~.

être au bénéfice des promesses de son Chef, sans pourtant que son organisation, ou sa constitution soit toujours dans un état de perfection. Quand l'église de Jerusalem, D'Antioche, d'Alexandrie ou de Rome voyait ses évêques ou pasteurs et ses diacres, sous le feu de la persécution, menés à la mort, ou à la prison, ou prenant le chemin de l'exil, cette église n'était pas morte, les portes de l'enfer ne remportaient pas la victoire, ne l'engloutissaient pas toute entière, Jésus était encore avec les siens, et les quelques membres qui échappaient, était encore " la colonne et l'appui de la vérité."

La signification des promesses étant ainsi expliquée à la lumière du bon sens et de l'histoire. l'Eglise protestante évangélique répond à la condition énoncée plus haut : elle date de son Fondateur. Elle a existé à travers les siècles au sein même des plus profondes ténèbres, de la plus

grande opposition et de l'apostasie du plus grand nombre.

Avant Luther et Calvin, elle était représentée par des hommes comme Claude de Turin, Henri de Lausanne, Pierre Vaido, Jean de Lausanne, etc., et surtout les Vaudois, dont les origines remontent aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

C'est au moins ce qu'ils prétendent eux-mêmes ; et personne ne devrait le savoir mieux qu'eux.

A toutes les époques, des voix se sont fait entendre contre les innovations anti-évangéliques à Rome. Mais ces voix ont souvent été étouffées dans le sang.

II

La vraie Eglise, dit-on, doit encore posséder *l'unité*.

Si par *unité* on entend l'uniformité des *croyances* chez tous ses membres, cela ne se trouve nulle part, pas même où l'autorité se fait sentir avec le plus de poids.

Nous ajouterons ici, à ce que nous avons dit plus haut, trois considérations :

(a) Certains prêtres disent que les protestants peuvent être sauvés ; d'autres prêchent le con-

traire. Nous pourrions citer nombre de faits de ce genre.

(b) L'Eglise catholique change de position d'époque en époque. Elle défend ce qu'elle per-

...e catholique dit aujourd'hui que
... d' l'Eucharistie contient *réellement*
... g de Jésus-Christ, que la *substance*
du pain est changée en la *substance* de son corps
etc.

Le pape Gélase I qui vivait en 496, écrivant dans l'intérêt de l'Eglise universelle, puisqu'il réfutait deux hérétiques, Eutychès et Nestorius (De duabus naturis) dit : " Le pain et le vin ne cessent pas d'être dans leur *substance* ou dans leur *nature* de pain et de vin. Pour lui l'Eucharistie est *l'image* et la *similitude* du corps et du sang de Christ. (*Imago et similitudo corporis et sanguinis Christi.*)

Et puisque, comme nous l'avons dit plus haut, elle est obligée de permettre que les interprétations autorisées de l'Ecriture soient à leur tour comprises par l'intelligence et approuvées par la conscience individuelles des divergences d'opinion doivent nécessairement se manifester. L'Eglise de Rome n'a pas même l'unité (l'uniformité) dans

les formes de son culte, ni dans sa discipline. Elle permet à des chrétiens qui étaient autrefois de l'Eglise grecque et qui se rattachent à elle aujourd'hui—chrétiens qui comptent plusieurs millions, et que l'on trouve en Autriche, en Hongrie, en Russie et ailleurs, elle leur permet de communier sous les deux espèces. Leurs pasteurs servent aussi le privilège de se marier. Malgré la liberté qui règne chez les chrétiens évangéliques et malgré l'interprétation individuelle des Ecritures, il y a unité de foi sur tous les dogmes fondamentaux et une unité de sentiment qui se développe à mesure qu'ils se connaissent mieux. Que l'on examine le *Credo* des Presbytériens, des Méthodistes, des Baptistes etc., sur la question de savoir ce qu'il faut faire pour être sauvé : qu'on suive les rapports qu'ils ont entre eux et la réponse sera suffisante. Du reste cette unité absolue de pensée et de pratiques que l'on propose n'a jamais existé dans la chrétienté ni même parmi les apôtres.

III

Nos adversaires répètent que la véritable Eglise doit être *catholique*, c'est-à-dire universelle. Pour tant leur église ne répond pas à cette condition.

L'Eglise de Rome n'est pas universelle sous le rapport du nombre, elle ne compte que 200,000,000 d'adhérents qui, pour la plupart, ne le sont que de nom. Les protestants en comptent autant. Elle n'est pas sous le rapport géographique, elle n'est pas dans les centaines de villes en face d'un prêtre. Elle n'est pas dans le sens qu'elle est partout la même; nous en avons dit quelque chose au sujet de ceux du rite grec.

Quant à ses opinions sur la politique et sur l'éducation elles varient d'un pays à l'autre. Elle est républicaine en France depuis une couple d'années, elle est monarchique en Espagne et ailleurs. Les principes énoncés par le légat du pape Satolli, sur l'éducation aux Etats-Unis, auraient soulevé ici une véritable révolte. Elle n'est pas universelle non plus dans son adaptation à tous les besoins de l'humanité, un catholique loin de son curé est obligé de mourir comme un protestant, c'est-à-dire sans rites extérieurs.

Elle n'est pas universelle non plus dans le sens de renfermer tous les vrais chrétiens (1) et comme

(1) Même d'après ses aveux.

nous l'avons dit elle en abrite un grand nombre qui ne sont chrétiens que de nom.

Ce que l'on nous reproche surtout c'est de porter le nom d'un homme, d'un Luther, d'un Calvin, d'un Wesley etc.

Si on reprochait à un catholique de porter ainsi le nom d'un saint, d'un évêque, d'un apôtre, etc., ils ne pourraient pas lui reprocher que sa désignation devienne un titre pour indiquer certaine particularité de notre ordre ; mais avant tout nous sommes catholiques.

C'est ainsi que nous raisonnons : avant tout nous sommes Chrétiens. Très souvent nous n'aimons guère mieux le nom qu'on nous impose, que les catholiques n'aiment le nom de *papiste*.

IV

LA VRAIE EGLISE DOIT ÊTRE APSOSTOLIQUE.

Cela signifierait selon nos antagonistes que "ses pasteurs et ses évêques remontent par une succession non interrompue jusqu'aux apôtres." L'Eglise d'Angleterre professe avoir cette même succession, et pourtant on lui refuse son titre.

Ils n'ont jamais prouvé que la chaîne n'a pas

été rompue pendant les siècles de persécutions. Et par sa nature même, la preuve est impossible. Mais quand même elle serait faite, ce serait une marque bien superficielle. Quand même St. Pierre imposerait les mains à un homme, si le ~~peuple~~ rebelle, le St. Esprit ne

peut être plus apostolique que ~~celle-ci~~ la doctrine des apôtres, la foi des apôtres, et surtout la piété des apôtres.

Or, ceux qui apprennent à connaître et à suivre cette doctrine, à imiter cette foi et cette piété, en étudiant l'Évangile, appartiennent à la plus ancienne Église, et sont les plus apostoliques.

Ceux qui enlèvent des mains du peuple et souvent brûlent le livre contenant les enseignements de Jésus lui-même et de ses apôtres, ne sauraient être apostoliques, malgré leurs prétentions.

Remarque.—Comme nous l'avons déjà indiqué brièvement plus haut, la notion d'église chez les catholiques romains dans la pratique sinon en théorie contient deux principales erreurs. Pour eux en réalité ce n'est plus "la société de tous ceux qui professent la foi en Jésus-Christ etc.", mais l'assemblée des chefs, quelquefois c'est le pape tout seul qui, parlant au nom de l'Église

devient l'Eglise. Ensuite on raisonne comme si c'était les mêmes hommes qui occuperaient les mêmes postes de siècle en siècle.

DU CHEF DE L'EGLISE.

“ Vous êtes Pierre et sur moi je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne pourront point contre elle.” (Matt. 16, 18). Les paroles que l'on prononce comme si elles emportaient toute la position. Pour les bien comprendre il faut les lire sans système préconçu, et ne prendre que ce qu'elles contiennent.

On remarque alors.

1o. D'après l'Eglise romaine cette promesse à St. Pierre serait la fondation de tout l'édifice. Rien de plus important alors. Cependant Marc et Luc qui rapportent le même fait omettent cette promesse. C'est donc qu'elle n'avait pas pour eux la même signification et la même importance qu'elle a pour l'Eglise de Rome.

2o. Qu'il n'est pas question de successeur à St. Pierre.

On répond que le gouvernement de l'Eglise doit être toujours le même. Il faudrait le prouver. Cette preuve est d'autant plus nécessaire que

L'Église romaine modifie certains règlements (Jeûnes, jours de fêtes etc.) parce que les circonstances changent.

30. Qu'il ne se trouve aucun terme impliquant le... Il n'est appelé ni prince, ni maître, ... chef.

... qu'il s'agissait de foi. ... ont-ils qu'est le Fils de l'Homme ?" (Matth. 13) c'est-à-dire. Quelle opinion, ou quelle croyance ont-ils à mon égard ? Pierre montre qu'il a non seulement une opinion raisonnable, mais la vraie foi. Ce verset montre donc qu'en croyant en Jésus comme le " Fils de Dieu vivant " on devient une pierre qui entre dans la structure de l'Église laquelle est comparée à un édifice en pierres.

Le fondement c'est Jésus-Christ lui-même : Ephésius II, 20 : " Jésus-Christ étant lui-même la principale pierre de l'angle. 1 Pierre II, 5 : " Soyez vous-mêmes édifiés sur lui (le Seigneur) comme des pierres vivantes etc."

Ainsi les pierres sont les croyants. Ce qui distingue l'apôtre Pierre des autres et qui explique tout, c'est qu'au milieu des opinions contradictoires énoncées sur la personne du Christ, il est le premier à faire une confession publique et complète de

sa foi quand la question est posée à tous.

Comparez celle de son frère André (Jean I, 41) Elle n'est ni publique, ni complète.

Se trouvant placé au tout commencement de la construction, les autres pierres seront forcément posées par dessus lui. C'est pourquoi l'édifice repose sur lui seul et d'une façon aussi qu'il est mentionné dans cette figure des prophètes Eph. II, 20.

St. Pierre a certainement été une pierre bien précieuse et bien importante, comme cela paraît au jour de la Pentecôte où trois mille personnes se convertissent à sa prédication, autant de pierres qui reposent sur lui selon la figure.

Mais dira-t-on, Jésus lui a donné *les clefs du royaume des cieux*. Oui, et comme le montre la fin de ce même verset, c'était le pouvoir de *lier* et de *délié*.

Remarquons que ce don, accordé à Pierre ici, est représenté par une *clef*, non un *sceptre*, ni une *couronne*, ni aucun insigne de domination. Ensuite sans mentionner l'emblème, Jésus fait le même don, non seulement aux autres apôtres, mais à des chrétiens, assemblés en *église*—église locale, évidemment, pour exercer la discipline. Matt. XVIII, 18.

La promesse lui est faite plus tôt qu'aux autres parce qu'il était plus avancé dans la foi. Voyez plus haut.

Simon fils de Jean doit paître les brebis aussi que les agneaux (Jean XXI, 17), mais rien ne montre que les brebis soient plus avancées en âge et en expérience.

Il est établi pasteur du troupeau en général et cette distinction de brebis et d'agneaux a pour but de rappeler que le pasteur doit savoir s'adapter à toutes les classes de chrétiens.

Tous les autres passages que l'on cite, ne prouvent de St. Pierre qu'une primauté d'initiative et d'influence.

Par aucun tour de force on ne réussira à nous montrer cet apôtre *présidant* le conseil de la chambre haute (Act. I) où l'on choisit un remplaçant à Judas, ou encore *présidant* le 1er Concile de Jérusalem. Act. XV.

On ne voit nulle part que Pierre ait exercé l'autorité, ni que les autres apôtres en aient reconnu une. Au contraire, Pierre se dit pasteur comme eux—les pasteurs ordinaires—(1 Pierre V, 1) Paul dit qu'il n'est *en rien* inférieur aux autres

41)

le la

Eph.

bien
paraît
sonnes
pier-lefs du
la fin
et dere ici,
ni une
Ensuite
même
is à des
évidem-
III, 18.

apôtres sans excepter Pierre. (2 Cor. XII, II). Et quand il a parlé à plusieurs reprise de Christ comme chef de l'Eglise il ne lui est jamais venu à la pensée de parler du "chef visible." En écrivant à Rome il ne fait aucune allusion à "l'empire" ni dans son introduction ni dans son développement.

Enfin la question de l'autorité des évêques n'est pas facile pour toutes par ces points de vue. Mais, bien faciles à comprendre. Marc. X, 42, 43. "Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, et que leurs princes les traitent avec empire. Il n'en doit pas être ainsi parmi vous."

L'EUCCHARISTIE.

D'après la doctrine catholique romaine "l'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin."

On appuie cette doctrine sur les paroles de Jésus prononcées lorsqu'il institua la Cène. "Ceci est mon corps. Ceci est mon sang." (Matt. XXVI 26 et suivants ainsi que les passages parallèles dans les autres évangiles et dans la 1ère aux Corin-

thiens.) On ajoute aussi certains versets du Vie de St. Jean : " Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle."

Sous les apparences d'un littéralisme scrupuleux, l'Église romaine a pourtant changé, retranché et ajouté les

éléments. Le sacrement de la Cène a été instituée à la fin d'un repas, et aujourd'hui elle exige du communiant un jeûne de plusieurs heures.

Jésus a dit du vin : " Buvez-en tous ".....

Aujourd'hui le prêtre seul en boit.

Jésus a dit encore ; Ceci est mon corps... Ceci est mon sang." Il n'a pas dit : Ceci est mon âme, ma divinité. Son âme et sa divinité sont pourtant séparables, puisqu'elles ont été séparées quand le corps du Christ a été mis au sépulcre.

Outre cela nous ne pouvons accepter une interprétation aussi matérialiste, car elle constitue une impossibilité physique.

On nous répond que c'est un mystère ; et on ajoute que nous ne connaissons pas toutes les propriétés de la matière. Mais il s'agit ici de propriétés connues, poids, volumes etc.

Le mystère c'est l'incompris, tout au plus l'incompréhensible. Ici c'est l'impossible au point de vue corporel, comme au point de vue spirituel.

Il est impossible qu'une hostie contienne un homme de six pieds. Et il est impossible qu'il y ait plusieurs Christs comme il y a plusieurs hosties. Il est aussi impossible qu'un homme là vivant se donne à manger à d'autres hommes avec un morceau de pain.

Nous basant sur ces faits et sur les autres éléments conservés, nous concluons que les paroles de Jésus doivent être prises dans un sens figuré. Comme, par exemple, quand Jésus dit : "Je suis le chemin. Je suis la porte etc." Comme en montrant une photographie, on dit : voici mon père, ou ma mère : ou encore c'est moi-même.

Le contexte confirme cette interprétation : Jésus dit au verset 29, Matt. XXVI : "Je ne boirai plus de ce *fruit de la vigne*. Ce n'est donc pas littéralement du sang. St. Paul (Cor. XI, 26) dit : "Toutes les fois que vous mangerez de ce *pain*"... C'est donc du pain.

Luc XXII, 19 et Cor. XI, 25 disent : "Faites ceci en *mémoire* de moi." Ce mot n'aurait pas de sens si Jésus avait dû être toujours corporellement présent avec les siens dans ces occasions. On garde un souvenir des absents, non des personnes présentes.

“ Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de ce calice ; vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.” 1 Cor. XI, 25. Mais ce n'est pas pour annoncer ~~le retour~~ que l'on communie dans ~~ce sacrement~~ pour augmenter en nous ~~le mal.~~ Cath. page 45.

Voilà pourquoi ~~il faut~~ encore sur certains versets du XIème de St. Jean où en réalité il n'est pas question du sacrement qui nous occupe, mais de foi qui s'approprie la substance divine. Si Jésus dit au ver. 55 : “ Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle : ” C'est qu'il a donné plus haut au v. 47, l'explication en disant : “ Celui qui croit en moi à la vie éternelle.”

Comme il n'y a qu'un moyen d'avoir la vie éternelle, *manger sa chair et croire en lui* c'est donc une seule et même chose.

Mais, répond-on, la foule a pris ces paroles dans leur sens littéral et s'en est scandalisée.

Et Jésus, au lieu de leur expliquer de nouveau, a répété la même chose avec plus d'énergie que jamais.

Cela est vrai mais il l'a expliquée à ses disciples

au ver. 64. (1) " C'est l'esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien ; Quant aux autres, ils n'avaient pas reçu du Père la grâce de venir à Christ, ver. 66. Après avoir fermé les yeux volontairement à la lumière qui commençait à briller sur eux, ils ont été punis par la mort et le péché. Jean XII, 46. " Ils ont fermé les yeux etc.

Le ver, 57-58 est une réduction à l'absurde de l'interprétation matérialiste de ce chapitre.

" Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi."

Il y a donc un parallèle complet entre les deux. Comme Jésus vit par son Père, de même le chrétien vit par Jésus. Et la force des mots *comme* et de *même* indique que le procédé est identique dans les deux cas. Si le chrétien mange réellement et corporellement son Sauveur, il faudra donc que celui-ci mange corporellement le Père. Ce qui est absurde, " Dieu est esprit."

Jésus se nourrit de son Père spirituellement parlant, et le chrétien se nourrit de Jésus-Christ de la même manière.

(1) Verset 63, version protestante.

Jésus n'est pas corporellement dans le pain et le vin de la Cène, mais nous avons là des souvenirs, des symboles qui nous parlent de sa mort expiatoire, et nous disent énergiquement que nous devons nous nourrir de ses mérites et de ses en-

réalité dans l'Eucharistie et ce que nous espérons de la messe tombe de soi.

Remarque.--Il est bon que les catholiques romains n'oublient pas qu'avant l'année 1215 la doctrine de la présence réelle ou de la transsubstantiation n'était pas imposée aux fidèles. S'ils avaient le droit de la rejeter alors, pourquoi ne l'ont-ils pas aujourd'hui ?

LE PURGATOIRE.

Pour établir sa doctrine du Purgatoire, l'Eglise romaine se base sur le témoignage des Pères, sur le 12e chap. du 2e livre des Machabées, et sur certains passages du Nouveau Testament que nous allons examiner.

Nous rejetons d'emblée toute preuve tirée des Pères pour établir cette doctrine. Non seulement

parce que les Pères tâtonnent et se contredisent, mais parce que la question elle-même est au delà de leur compétence.

Le passage des Machabées qui dit : " C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts " n'a pas pour nous la valeur que le livre de Tobie lui attribue.

Ces livres n'ont pas été acceptés par l'Eglise romaine " les gardiens des oracles de Dieu. Rom. III, 2.

L'Eglise grecque les a rejetés au concile de Laodicée, et l'Eglise romaine ne les a officiellement reconnus et mis au niveau de l'Ecriture Sainte qu'au concile de Trente 1546.

Quand Jésus parle d'un " péché qui ne sera pardonné ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir," (Matt. XII, 32) il employe simplement une manière énergique pour dire qu'il ne sera jamais pardonné, c'est pour cela qu'on l'appelle le péché irrémissible. Comparez Luc XII, 10, où la même pensée est exprimée.

On veut conclure de ces paroles que certains péchés seront pardonnés dans l'autre vie. L'absurdité de ce raisonnement paraîtra si on change les termes. Il est certain que le péché du *vol* ne sera *approuvé* de Dieu ni dans ce siècle, ni dans le siè.

de à venir. Les autres péchés le seront-ils ? Ils le seraient si le raisonnement ci-dessus était logique.

Il est question de pardon ici ; tandis que dans le Purgatoire on expie, où l'on paye des péchés déjà pardonnés. Ce n'est donc pas le Purgatoire, que Jésus traite ici.

Le feu mentionné dans la 1^{re} aux Cor. III, 13 doit éprouver l'œuvre et non l'ouvrier. Et ce feu aura lieu *au jour du Seigneur* (traduc. catho.), et ce jour-là l'œuvre de *chacun* sera mise à l'épreuve. S'il est *un jour* où cela se fait, ce ne peut être qu'à la fin du monde quand d'après l'Eglise romaine elle-même le purgatoire aura cessé d'exister.

Il est dit de la sainte cité (Apoc. XXI, 27) que "rien de souillé n'y entrera". On ne saurait raisonnablement trouver ici l'idée d'un purgatoire car la manière dont la purification se fait n'est pas indiquée. Pourquoi ceux qui meurent aujourd'hui avec un petit péché ne seraient-ils pas traités comme le seront ceux qui mourront ou qui seront encore en vie à l'instant où Jésus paraîtra pour le grand jugement, tel qu'indiqué Apoc. XX, 13-14 ? Il n'y aura alors que deux classes.

Le raisonnement que l'on fait sur la nécessité d'avoir un lieu pour se purifier de quelques petits péchés avec lesquels on aurait été surpris par la mort, est basé sur une fausse conception de la nature divine. Dieu ne cherche pas à punir son enfant à l'improviste. Il ne pourrait le dire. Il ne fait que nous donner une conception de l'état de son cœur. Il ne se tient à son maître, se tient toujours dans l'attitude du repentir.

La *prison* dont il est parlé dans St. Luc XII, 58 est prise pour le purgatoire et *l'obole*, v. 59, pour les péchés véniels. Si l'obole n'est pas payée le prisonnier ne sortira jamais.

Ainsi cette parabole s'applique également bien à l'enfer, vu que Jésus ne dit pas que *l'obole* sera jamais payée.

Les catholiques citent encore quelquefois 1 Pierre III, 19. Mais des commentateurs catholiques autorisés déclarent que cette *prison des esprits* ce sont les *limbes*.

Cette déclaration suffit pour les empêcher de se servir de ce verset, quand même nous ne croyons pas aux limbes.

Cette prison est la même dont il est parlé dans Jude 6. Ces prisonniers, nous est-il dit, avaient

été "rebelles" (comme les anges déchus) et "incrédules." Ce ne sont pas là des péchés véniels qui s'expient au purgatoire.

Nous citons à notre tour le cas du brigand converti sur la croix. Tout grand coupable qu'il soit il reçoit un pardon sans peines temporelles qui lui soit attachées, un pardon qui lui ouvre l'entrée immédiate du Paradis.

Direz-vous qu'il aurait la *contrition parfaite*? Pourquoi les autres ne l'aurait-il pas également? Direz-vous que ses souffrances physiques ont été une expiation? Il a dû moins souffrir pendant ces quelques heures que la plupart des malades, qui sont des jours et des semaines dans leur lit.

Direz-vous que ce cas isolé n'établit pas une règle? La miséricorde de Dieu est toujours la même, ce qu'il veut et peut faire pour l'un il le veut et peut faire aussi pour l'autre.

L'Évangile ne connaît qu'une manière de purger ou de purifier une âme de ses péchés: c'est par le moyen du sacrifice de Jésus-Christ et l'influence du St. Esprit.

"Le sang de Jésus-Christ nous purifie de tout péché." (1 Jean I, 7).

"Il a effacé par son sang la cédule qui était contre nous." (Col. II, 14.)

“ Combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le St. Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes...” Hébr. IX, 14.

“ Ce sont ceux qui sont venus ici après avoir passé la grande tribulation et qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau. (Hébr. IX, 14.)

“ Il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.” (Rom. VIII, 1.)

Ces passages et beaucoup d'autres nous montrent par qu'elle purification l'âme doit passer.

Avant le concile de Florence, en 1439, on n'était pas tenu de croire à l'existence du Purgatoire. Depuis cette époque c'est devenu un dogme catholique romain.

LA CONFESSION.

Le mot confession se retrouve plusieurs fois dans l'Écriture sainte. Mais à chaque fois il est question d'une confession à Dieu, d'une confession publique, ou encore d'une confession à la personne offensée. Jamais on ne trouve une confession à l'oreille d'un prêtre.

Et c'est le résultat d'une simple habitude d'esprit si l'on associe toujours le pardon des péchés avec l'acte de les confesser à un homme. Ce sont au fond deux choses parfaitement distinctes.

On nous cite, pour établir la doctrine catholique romaine, les paroles de Jésus dans Jean XX, 23 :
 ' Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.'

Nous remarquons d'abord que ces paroles sont dites à *d'autres* en même temps qu'aux apôtres, comme cela paraît dans le récit de St. Luc XXIV, 33. Ce qui détruit l'idée d'une classe spéciale ayant seule l'autorité de pardonner les péchés.

Ensuite, nulle mention n'est faite de la confession. Il s'agit de *remettre* ou de *retenir* les péchés, pas de la méthode à employer pour les connaître.

Puis, dans des passages comme Matthieu XVIII, 18, Jésus dit : " Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." Il ne dit pas : avant de lier ou de délier le pénitent, vous découvrirez son état de conscience par une complète confession. Au contraire, le contexte montre qu'on y va par un autre chemin.

L'offensé, après avoir fait des efforts pour ame-

ner l'offenseur à la repentance sans réussir, porte l'affaire devant l'Eglise—nécessairement l'Eglise locale—et l'impénitent est lié sans l'intermédiaire du confessionnal.

La distance qui sépare la confession ~~protestante~~ dite du pouvoir des clefs, a été vue par plusieurs controversistes romain.

Aussi Scheffmacher dans ~~son ouvrage~~, veut-il construire un pont sur la difficulté. Il parle ainsi : “ Il faut déclarer ses péchés au prêtres. Les prêtres ne peuvent faire la distinction des péchés qu'ils doivent remettre ou retenir, si l'on ne déclare les péchés qu'on a commis. Un juge ne peut prononcer sans connaissance de cause.”

Ce raisonnement met de côté la confession, car les juges n'appuient pas leurs sentences sur les paroles de l'accusé mais sur des preuves positives.

Le prêtre, du reste, n'est jamais sûr de connaître la vérité, et c'est sans doute pour cela qu'il fait dire à son pénitent : “ Je me confesse à Dieu...” Puis plus loin : “ Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon et la rémission de nos péchés.”

Ainsi les passages principaux sur lesquels on s'appuie ne mentionnent même pas la confession.

Remarque I.—Si l'on s'est bien confessé à Dieu

comme plus haut ou comme dans la prière dominicale, à quoi bon demander pardon à un homme que l'on n'a pas offensé ?

Remarque II.—On considère souvent cette question sous un aspect particulier, on l'appelle le *pouvoir des clefs*. Le Seigneur fait évidemment allusion, dans cette expression, à la cérémonie de consécration d'un scribe

En le recevant dans l'ordre on lui donnait, suivant l'expression consacrée, *la clef de la connaissance*. Voyez le Dict. de la Bible de Smith et Luc XI, 52.

La clef de la connaissance c'était *le privilège d'enseigner*. La clef du royaume des cieux, c'est la prédication de l'Évangile par tous ceux qui en ont la connaissance,—pasteurs ou laïques,—qui lie et délie suivant que l'audition rejette ou reçoit cette prédication.

Quelles que soient les opinions des catholiques aujourd'hui sur le pouvoir des clefs, il ne faut pas oublier qu'avant l'an 1215 personne n'était obligé de se se confesser à l'oreille d'un prêtre.

CULTE DES ANGES ET DES SAINTS.

La question du culte à rendre aux anges est facile à régler si on la prend toute seule.

Aux passages de l'Ancien Testament que citent quelquefois les catholiques, comme Job VI, Gen. 19 ; 1 Zac. I, 12, on peut répondre que cet ange dont il est fait mention ici est appelé *l'Ange du Seigneur* ou même *le Seigneur*, ce qui inciterait que c'était une apparition de Dieu lui-même. Gen. 18, 33.

Les Pères de l'Eglise primitive enseignent que cet Ange du Seigneur était Jésus-Christ. Puis Job V, 1 est une parole d'Eliphaz dont le raisonnement est condamné à la fin du livre, ce n'est donc pas une autorité.

Puis l'enseignement du Nouveau Testament ne laisse rien à désirer sur la position à prendre sous la nouvelle alliance.

St Paul dit aux Colossiens II, 18 : " Que personne ne vous séduise en affectant de paraître humble et par un culte des anges..... se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point." Le mot *superstitieux* que les versions catholiques ajoutent au mot *culte* ne se trouve pas dans le Grec ni dans la Vulgate.

Quand même les idées des hérétiques d'alors auraient été différentes de celles qu'ont aujourd'hui les catholiques sur la nature des anges Le culte de ceux-ci est condamné en bloc. On a tort aussi

de dire que ces faux docteurs faisaient des anges égaux à Dieu, puisque c'était pour *paraître humble* qu'on leur rendait un culte.

Enfin dans l'Apoc. XIX, 10 et XXII, 8, 9 nous voyons un ange refuser absolument tout acte d'adoration.

Mieux que tout cela, sans faire de distinction entre les différentes espèces de culte, Jésus dit : Matthieu IV, 10 : C'est le Seigneur votre Dieu que vous adorerez ; c'est lui seul que vous servirez."

LES SAINTS NOUS ENTENDENT-ILS.

Le raisonnement que l'on fait pour l'affirmative est celui-ci : " Les anges connaissent ce qui se passe sur la terre (Luc XVI) les saints sont comme les anges donc ils les connaissent aussi." Il est bon de remarquer d'abord qu'il n'est dit nulle part que tous les anges savent tout ce qui a lieu ici. Ils ont évidemment une connaissance partielle en rapport avec les services qu'ils rendent à l'humanité.

Et puis les Saints ne seront semblables aux anges qu'après la résurrection : Matt. XXII, 30 ; Luc XX, 36.

Jésus se contente de dire (Luc XV), que quand un pécheur se repent, il y a de la *joie dans le ciel... devant les anges*. Il ne se serait pas arrêté en si beau chemin s'il avait pu ajouter : et *devant les saints*.

Mais on dit : les saints des temps passés, les prophètes, par exemple, ont eu des révélation~~s~~ de choses se passant au loin. Dieu nous ~~peut~~ *peut* bien leur faire connaître nos prières.

Que Dieu le *puisse*, ce n'est pas une preuve que Dieu le *veuille*. Plusieurs choses nous portent à croire qu'il ne le fera pas.

(a) C'est rabaisser Dieu que de vouloir en faire régulièrement un faiseur de commissions. (b) S'il ne veut pas accorder ce que l'on demande, il n'aura qu'à ne pas faire la commission. S'il le veut, l'intercession est inutile. (c) Les requêtes sont trop nombreuses pour qu'un esprit qui n'est pas infini les saisisse toutes. Plusieurs milliers de catholiques, sans doute, prient la Ste. Vierge en même temps. Les Saints morts "se reposent de leurs travaux." Apoc. XIV, 13.

Nous voyons bien (Apoc. V, 8) les vingt-quatre vieillards avec des coupes contenant le symbole des prières des saints ; mais pour avoir droit de citer cela en faveur de l'intercession des Saints, il

faudrait montrer *où* et *quand* ces prières ont été offertes.

N'oublions pas les déclarations de l'Écriture sur ce point : "Ils (les morts) n'ont plus de part à tout ce qui se passe sous le soleil." Eccles IX, 6. "Va-t-on parler aux morts de ce qui regarde les vivants."... **Isaie XIV, 19.**

COMMENT HONORER LES SAINTS.

On prétend qu'il faut honorer les saints, et leur rendre, non un culte de *latrîe*, mais un culte de *dulie*.

Si l'on se contentait *d'honorer* les saints, de garder leur souvenir dans sa mémoire, et d'imiter leur exemple, nous n'aurions pas d'objections.

Nous objectons à la position prise par l'Église romaine ici parce que

1o La distinction faite par les catholiques entre le culte de *dulie* et celui de *latrîe* ne peut s'établir par l'Écriture. *Dulie*, *dulieia* est le culte que les païens rendaient à leurs dieux. Gal. IV, 8.

2o La distinction faite en théorie; dans les ouvrages de controverse, n'est pas faite dans la pratique. On offre aux Saints des prières et une adoration comme on en offre à Dieu lui-même.

On chante la strophe suivante :

“ Rien ne résiste à Philomène

“ Tout cède à son bras tout-puissant

“ Le ciel à sa voix souveraine

“ Daigne se rendre obéissant.”

Quand on appelle la Ste Vierge, *Reine du ciel*, on ne pourrait en dire plus de Dieu.

Dans une même attitude de corps et d'esprit, sans leur spécifier des distinctions mentales, on enseigne aux enfants dans le *Devoirs du Chrétien*, page 329, à dire : “ Jésus, Marie, Joseph je vous donne mon cœur, mon esprit, ma vie ! ” Vous avez ici les mêmes paroles, la même adoration offertes à Jésus-Christ et à St. Joseph.

3o Nous objectons parce que l'on en fait des médiateurs.

Quand on demande à un chrétien vivant de prier pour soi, on ne se met pas à genoux devant lui, on ne lui rend pas un culte de *dulie*, ce n'est ni de près, ni de loin un culte religieux quelconque, c'est une simple demande.

Pour prier les Saints du ciel on se met à genoux et on ne leur dit pas seulement : Priez pour nous on dit ; “ Doux cœur de Marie soyez mon salut,” ou bien : “ Sainte Mère de Dieu nous recourons à

votre protection..... délivrez-nous constamment de tous les dangers." (Caté. p. 6.)

Du reste quand on demande à ces saints, qui sont aujourd'hui passés dans une autre sphère d'existence, d'intercéder pour nous, on s'oppose à ce fait par 1 Tim. II, 5. " Il n'y a qu'un Dieu qui se situe entre Dieu et les hommes. Jésus-Christ médiateur." Scheffmacher veut restreindre la médiation mentionnée ici, à l'expiation. Paul pose Jésus comme médiateur sur toute la ligne. Comparez I Jean II, 1.

4o Nous rejetons le culte des saints parce qu'il est fondé sur une fausse conception de la nature divine, fondé sur l'idée que Dieu n'est pas assez bon pour nous accueillir, qu'il est moins tendre que la Ste Vierge, par exemple. Comparez cela avec Matt. XI, 28 où Jésus dit : " Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai. C'est Jésus qui est " le chemin, la vérité et la vie." C'est Dieu le Père qui a donné son Fils.

5o Le culte des Saints relègue Dieu au second rang dans la dévotion des catholiques.

Il ne peut en être autrement quand on enseigne dans le livre *Devoirs du Chrétien* que la prière suivante : " Très doux Jésus ne soyez pas mon juge,

mais mon sauveur," n'acquiert que 50 jours d'indulgence ; tandis que celle-ci : " Doux cœur de Marie soyez mon salut," en obtient 300. Les gens iront naturellement où avec le moins de travail on obtient le plus de résultat.

60 L'invocation des Saints n'a pas commencé avant le 3e siècle. Le plus ancien Père dont on puisse citer une parole claire sur ce sujet est Basile, qui mourut en 379.

LES REFORMATEURS.

Dans la plupart des livres de controverse écrits par des auteurs catholiques, on trouve d'inqualifiables calomnies à l'adresse des réformateurs Luther, Calvin et les autres. A les en croire ces hommes auraient été ce que l'humanité a jamais vu de plus vil et de plus méprisable.

Et ceux qui écrivent ainsi se croient dans une position inattaquable : ils n'acceptent pas d'autres témoignage historique que celui d'écrivains catholiques approuvés. Or, si un écrivain catholique n'est pas scrupuleux il altèrera tout simplement la vérité. Au lieu d'avouer par exemple, que Luther ne s'est marié que huit ans après avoir brisé avec l'Eglise romaine en affichant ses thèses,

il dira qu'il s'est fait protestant pour épouser Catherine de Bora.

Si l'historien catholique est honnête, il gardera le silence, non seulement sur les vertus des réformateurs, mais sur toutes les questions où la vérité peut leur être en cause. Nos adversaires comptent sur son silence éternel.

A ceux qui ont ouvert les yeux pour voir et des oreilles pour entendre nous proposons les considérations suivantes :

1o Nous leur recommandons de consulter, sur la vie des réformateurs, des auteurs reconnus par le public instruit comme plus soucieux de la vérité historique que des intérêts de n'importe quel parti.

2o Nous leur demandons s'il est possible que des hommes si méchants aient pu gagner la confiance de tant d'âmes qui voulaient se sauver comme vous.

Certaines personnes s'attachent aux pas des vicieux, mais quand ceux-ci sont riches et puissants ; pas quand c'est un simple petit moine persécuté et pauvre.

3o S'ils ont été si vils et si méprisables, comment se fait-il que des populations instruites et

respectables, parfaitement à même de connaître les détails de la vie de ces hommes, leur élèvent des monuments en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs ?

40 Nous pourrions bien répondre à ces questions malpropres et menteuses, en racontant les faits des papes, et spécialement celle d'Innocent VI, telle qu'on peut la lire dans plusieurs qu'elle encyclopédie. Mais nous préférons ici faire remarquer tout simplement que cette argumentation est fondée sur une fausse notion du protestantisme.

Quand on aurait prouvé que Luther et Calvin ont été méchants, on aurait tout simplement prouvé que certains hommes professant les doctrines de Jésus-Christ n'ont pas mis leur vie en accord avec ces doctrines.

Le protestantisme n'est pas la doctrine ou si vous voulez, la religion d'un homme quel qu'il soit ; il est *un simple retour* à la doctrine de Jésus et des apôtres.

Personne ne nous impose ses croyances : nous acceptons celles que nous trouvons en harmonie avec l'Évangile. Voilà pourquoi les protestants parlent si souvent de l'Évangile. Voici pourquoi

les réformateurs méritent notre respect, c'est qu'ils se sont appliqués à donner l'Évangile au peuple.

TABLE

I

.....

.....

aitre
vent
An-

e en-
mar-
ation
ntis-

alvin
prou-
rines
ccord

ou si
qu'il
Jésus

nous
monie
tants
cquoi

INDEX

| | PAGE |
|--|------|
| Préface..... | 1 |
| Eléments de controverse..... | 2 |
| L'autorité en matière de foi..... | 2 |
| Nous avons pour règle de foi l'Écriture sainte | 6 |
| Quelle est la véritable Église ?..... | 12 |
| La vraie Église doit être apostolique .. | 11 |
| Du Chef de l'Église..... | 20 |
| L'Eucharistie | 24 |
| Le Purgatoire..... | 29 |
| La confession..... | 34 |
| Culte des anges et des saints..... | 37 |
| Les saints nous entendent-ils ?..... | 39 |
| Comment honorer les saints ?..... | 41 |
| Les réformateurs..... | 44 |

AGE

1

2

2

6

2

11

20

24

29

34

37

39

41

44

